



LAUSANNE

Tél. 021 / 351 22 50 - Chauderon 5 - 1003 Lausanne - www.sud-vd.ch - info@sud-vd.ch

MUNICIPALISATION DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE :

LA VILLE VEUT-ELLE TOUT CONTRÔLER ?

Définition de la politique d'animation : contrôle des quartiers

La Ville a décidé de définir unilatéralement sa politique d'animation, en évitant soigneusement de prendre en compte l'expertise des animatrices et animateurs. Ceci s'explique pour une raison très simple, la volonté de la Ville est de contrôler les quartiers. Les équipes d'animation socioculturelle font un travail de mobilisation et de soutien des collectifs, donnant des moyens à l'expression de revendications dans les quartiers, notamment les plus précaires, et aux collectifs qui construisent un contre-pouvoir.

La Ville veut que l'animation ne soit qu'un outil de contrôle social. Pour ce faire, elle s'appuie sur deux actions : l'attaque du contenu du travail et l'attaque du collectif des équipes d'animation.

Les missions assignées aux centres et maisons de quartiers

La Ville, par l'intermédiaire de la DEJQ, s'attache à entraver le travail des équipes sur le terrain, elle veut saper leur autonomie. Elle assigne donc un nombre toujours plus grand de missions qui contiennent à la fois les animateur-trice-s et les habitant-e-s. Elle récupère les démarches participatives à son compte et les aseptise, afin de cadrer les populations et les maintenir dans les limites qu'elle a décidées.

Evidemment, les missions engendrent une augmentation des mesures de contrôles et d'évaluations, qui sont une manière supplémentaire de prendre du temps sur le travail autonome des animateur-trice-s.

Casser les collectifs des animateurs-trices

Dans sa volonté de diriger l'animation, la Ville a déclenché une guerre aux instances collectives des animateur-trice-s. Ses actions, comme l'audit du contrôle de finances le prouve, visent l'anéantissement des organes de représentation du personnel et la dénonciation de la convention collective de travail.

Comme la DEJQ tient à liquider la convention collective, il est évident que la municipalisation est un moyen radical de le faire. Rappelons pour mémoire que Madame Papaux, secrétaire générale de cette direction, propose ouvertement la dénonciation de la CCT depuis plusieurs années.

La municipalisation

L'accumulation des missions assignées au centres et maisons de quartier forcera l'entrée dans ces lieux de personnel moins formé et aux conditions de travail précaire, comme on le voit dans les APEMS et les CVE.

La DEJQ est également adepte des postes de cadres intermédiaires, et il est plus que probable qu'elle veuille également entrer dans un processus de hiérarchisation de l'animation, qui va à l'encontre de notre métier.

Nous connaissons la manière dont la Ville traite son personnel, du statut extrêmement précaire des auxiliaires aux mesures disciplinaires, en passant par la surcharge assumée de travail.

Les associations

La DEJQ démontre également son mépris pour l'autonomie des associations et pour l'engagement des habitant-e-s, en prétendant leur imposer la liste de missions qu'elles et ils devront exécuter, au moyen de conventions.

NOS REVENDICATIONS

SUD exige d'entrer en négociation pour trouver la structure qui conviendra à une animation socioculturelle véritable, donc autonome sur le terrain, et dont les conditions de travail seront au moins équivalentes à celles de la convention collective de travail de la FASL.

SUD soutient une animation qui encourage l'autodétermination des quartiers et réitère le caractère indispensable de la répartition équitable des ressources de l'animation dans la Ville.